



Commune de  
La Peyratte

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

---

L'an deux mil vingt, le Dix Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, Mme MOUCHARD Béatrice, M. BOURDIN Jean-François, M. LAGAY David, M. PELLETIER Ludovic, Mme PIED Maryline, M. RAUX Samuel, Mme MULLER Corinne, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien,

**Absents** : M. FRANCOIS Xavier, Mme HORCHOLLE Romane, Mme GANNE Charlène, M. HACHON William

**Secrétaire** : M. PELLETIER Ludovic

Début de la séance à 12h40

### ORDRE DU JOUR

- Election des délégués en vue de l'élection des sénateurs
- Election des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur Jean-Claude GUERIN, Maire de La Peyratte, ouvre la séance.

En application au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Et en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral il m'appartient, en tant que Maire, de présider cette assemblée.

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs seront convoqués le dimanche 27 septembre 2020 à la Préfecture de Niort, à savoir le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le matin et le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu l'après-midi.

Pour notre commune de + 1000 habitants avec un conseil de 15 membres, nous devons élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.

Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

L'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour si la liste des candidats recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans le cas contraire, il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour à la majorité relative.

Avant de procéder à l'élection, je vous propose de choisir le plus jeune membre de cette assemblée, M Ludovic PELLETIER, en tant que secrétaire de séance.

Le Maire rappelle qu'en l'application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés à savoir Mme Maryline PIED et Mme Isabelle RAMBAUD et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir M Ludovic PELLETIER et M David LAGAYE présents à l'ouverture du scrutin.

Je vous propose également la désignation, en tant qu'assesseurs, pour les élections qui vont suivre, de M David LAGAYE et M Samuel RAUX, les 2 « benjamins » suivants de notre assemblée qui vont s'installer à la table de dépouillement.

Suite à cette installation, je vous invite à procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire demande s'il y a des candidatures aux fonctions de délégués.

- Que la liste des candidatures à la fonction de délégué me soit présentée.

Liste déposée :

- M Jean-Claude GUERIN
- Mme Corinne MULLER
- M David LAGAY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

A obtenu :

- M Jean-Claude GUERIN
- Mme Corinne MULLER
- M David LAGAY

La liste « LA PEYRATTE : Bien vivre ensemble » ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu délégué en vue l'élection des sénateurs.

Suite à cette élection des 3 délégués, je vous invite à procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

- Que la liste des candidatures à la fonction de suppléant me soit présentée.

Liste déposée :

- Mme Béatrice MOUCHARD
- M Ludovic PELLETIER
- Mme Maryline PIED

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

A obtenu :

- Mme Béatrice MOUCHARD
- M Ludovic PELLETIER
- Mme Maryline PIED

La liste « LA PEYRATTE : Bien vivre ensemble » ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu suppléant en vue l'élection des sénateurs.

Signatures du Procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 13h06.